

LA TROUSSE COMPLÉMENTAIRE WEBINAIRE

Camille Pelletier

Chargée de projet
Conseil régional de l'environnement
du Centre-du-Québec

&

Karine Labelle

Directrice générale
Nature-Avenir

La conservation des milieux humides et hydriques en terre privée : outils, démarches et opportunités

Le comité G6 :

Québec 

 Association des aménagistes
régionaux du Québec

 ROB VQ
Regroupement des organismes
de bassins versants du Québec

 RNCREQ
Regroupement national
des conseils régionaux
de l'environnement

 STRATÉGIES
Saint-Laurent

 AGRCQ
ASSOCIATION DES
GESTIONNAIRES
RÉGIONAUX DES
COURS D'EAU
DU QUÉBEC

Ce projet est financé par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

TABLE DES MATIÈRES

	VOS CONFÉRENCIÈRES.....	1
---	-------------------------	---

	OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE.....	2
--	---------------------------------	---

	ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION.....	3
---	---------------------------------------	---

	EXEMPLES CONCRETS ET AUTRES RESSOURCES.....	8
---	---	---



Vos conférencières

Biologiste et faisant partie de l'équipe du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) depuis 2021, Camille détient une maîtrise en sciences géographiques portant sur les corridors écologiques en milieu agricole. Œuvrant en conservation volontaire dans le cadre de ses emplois depuis plus de 10 ans, elle connaît bien les réalités régionales du sud du Québec. Camille se spécialise en conservation d'espèces en péril, un excellent levier pour la conservation volontaire comme vous pourrez le voir durant sa présentation.



Camille Pelletier

Chargée de projet
Conseil régional de l'environnement
du Centre-du-Québec



Karine Labelle

Directrice générale
Nature-Avenir

Karine est biologiste de formation et titulaire d'une maîtrise en gestion de l'environnement. Elle occupe actuellement le poste de directrice générale au sein de l'organisme de conservation Nature-Avenir. Depuis 2021, elle met son expertise au service de la conservation des milieux naturels d'intérêt en région, en travaillant à la mise en œuvre d'actions concrètes favorisant leur protection légale et perpétuelle. Son parcours lui a permis de développer une expertise à la croisée de la conservation, de la gestion des milieux naturels et de la mobilisation des acteurs du territoire.

Objectifs de la conférence

Cette présentation permettra de mieux comprendre la **conservation volontaire** et les différentes étapes menant à la mise en place d'une démarche de **conservation légale** et durable des milieux naturels. À partir d'exemples concrets, notamment en milieux humides, elle présentera différents outils et approches pouvant être mobilisés en collaboration avec les propriétaires fonciers et les acteurs du territoire.

La présentation abordera également des projets où la conservation volontaire a permis d'aller plus loin dans la protection des milieux naturels, tout en mettant en lumière les principaux **défis**, les **opportunités** et quelques **stratégies** facilitant la mise en œuvre de telles démarches. Elle permettra ainsi de réfléchir à la façon dont la conservation volontaire peut contribuer aux objectifs de protection, favoriser la collaboration à l'échelle locale et générer des bénéfices durables pour les communautés et les écosystèmes.



ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

1

La définition de conservation volontaire

« La **conservation volontaire** selon le MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec) désigne la prise en charge de la protection du patrimoine naturel sur une propriété privée par ses propriétaires, occupants ou bénéficiaires. »

La conservation volontaire n'est pas un outil de renforcement de réglementation, mais plutôt une opportunité de favoriser la collaboration à l'échelle locale et de générer des bénéfices durables pour les communautés et les écosystèmes.

2

Les principales étapes de la conservation volontaire



La sélection du milieu ou de l'espèce à conserver

Il peut s'agir d'une **espèce en péril** (poissons, oiseaux, invertébrés, amphibiens, reptiles, plantes) ou d'un **type de milieu** en particulier (milieux humides, hydriques, forestiers, ouverts, corridors, noyaux et autres sites d'intérêt de conservation). La sélection dépend des priorités locales et régionales.



La sélection des sites

La sélection des sites repose sur une analyse cartographique permettant d'**identifier** et de **prioriser** les milieux d'intérêt. Plusieurs sources de données peuvent être croisées, puis complétées par des critères pratiques comme la superficie du lot, le type de propriétaire, les perturbations et l'accessibilité. Une bonne analyse permet ainsi de cibler les sites et d'**optimiser** les démarches auprès des propriétaires.

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION



Le contact avec le ou les propriétaires

Il s'agit d'une étape délicate qui demande une approche **claire** et **transparente**. Les propriétaires peuvent être joints par la poste à partir des données cadastrales, par l'intermédiaire de partenaires ou encore via un appel à tous. Il est important d'expliquer clairement le projet, ses implications et les avantages pour le propriétaire, tout en évitant la sursollicitation.



La visite terrain

Il est primordial d'aviser le propriétaire avant la visite. Une fois sur le terrain, repérez des éléments susceptibles de susciter son **intérêt** ou sa **fierté**, par exemple des signes de présence de la faune, des sites propices à la pêche ou des espèces rares. La présence d'une personne experte facilite grandement l'identification d'éléments d'intérêt pour la conservation.



La production d'un document d'information personnalisé

Le document doit être **simple**, visuel et adapté au site du propriétaire. Il doit présenter les éléments d'intérêt observés lors de la visite et peut être accompagné de photos prises sur le terrain. L'objectif est de faire ressortir quelques **messages clés** plutôt que de fournir trop d'information.



ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION



La rencontre du ou des propriétaires et la transmission des résultats

Privilégier une **rencontre en personne**, en offrant au propriétaire le choix du lieu. L'écoute est essentielle pour comprendre ses intérêts, répondre à ses préoccupations et adapter l'approche à son niveau d'ouverture. Il est également important de rester disponible pour répondre aux questions qui pourraient survenir par la suite.



Le suivi

Prévoir un suivi afin de **maintenir le lien** et de connaître l'**évolution de la situation**. Une vente du lot peut constituer une occasion de sensibiliser les nouveaux propriétaires à la valeur écologique du milieu. Des outils de reconnaissance peuvent aussi être utilisés pour maintenir l'engagement et la contribution des propriétaires.

3

Opportunités de conservation volontaire

La conservation volontaire s'inscrit dans un réseau d'acteurs, de démarches et d'outils déjà présents sur le territoire. En connaissant les ressources disponibles et les organisations qui peuvent contribuer, il devient plus facile de repérer les occasions de collaboration, de mobiliser les bons partenaires et d'accompagner les propriétaires dans leurs démarches. Ce sont des collaborations qui peuvent notamment permettre de...



Trouver du financement



Partager des connaissances sur des espèces et des types de milieux en particulier



Favoriser la science citoyenne



Orienter les propriétaires vers les bons outils de conservation légale

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION

4 Options de conservation légale en terre privée

	Demeurer propriétaire	Se départir de sa terre	Avantage fiscal
Servitude de conservation	Oui, mais limite dans les usages.	Non	Réduction d'impôt si don
Réserve naturelle	Oui, mais limite dans les usages	Non	Réduction de taxes foncières
Autre mesure de conservation efficace	Oui	Non	Non
Donation	Non	Oui	Réduction d'impôt
Vente	Non	Oui	Non
Vente à rabais (portion en don)	Non	Oui	Réduction d'impôt

Le choix du mécanisme de conservation légale en terre privée dépend des objectifs et des attentes du propriétaire. Pour déterminer l'option la plus adaptée, trois questions clés doivent être examinées :

-  Le propriétaire souhaite-t-il conserver la propriété de son terrain ?
-  Souhaite-t-il assurer la protection du milieu naturel à perpétuité ?
-  Souhaite-t-il bénéficier d'avantages fiscaux liés à la démarche de conservation ?

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA PRÉSENTATION



5 Avantages de participer aux démarches de conservation

Renforcement
des outils de
planification et
d'aménagement
du territoire

Renforcement de la
résilience des territoires
face aux changements
climatiques et aux
événements
météorologiques
extrêmes

Protection durable
des milieux humides
et hydriques
présentant une
grande valeur
écologique

Maintien des
fonctions
écologiques et des
services rendus
par les milieux
naturels

Complémentarité
avec les orientations
gouvernementales
en aménagement du
territoire

Valorisation du
patrimoine
naturel et
contribution à la
qualité de vie des
communautés

6 À retenir avant de se lancer

La réussite d'une démarche de conservation volontaire repose sur un **objectif bien défini**, un **premier contact de qualité** avec le propriétaire et l'**expertise** de spécialistes sur le terrain pour bien caractériser les milieux naturels. Rien ne remplace une rencontre en personne pour établir un lien de confiance! Les possibilités sont nombreuses, particulièrement grâce à des outils de planification comme les PRMHH, qui permettent de repérer et de concrétiser des occasions de conservation.

Exemples concrets et autres ressources

1

Accès à l'information

Données Québec - Le portail de données ouvertes né de la collaboration entre les villes et le gouvernement du Québec (Ressources naturelles et énergie)

https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset?groups=environnement-ressources-naturelles-energie&q=&sort=metadata_created+desc&extras_organisation_principale=

Le Répertoire - La carte interactive des organismes de conservation et des sites de conservation volontaire du Québec

<https://experience.arcgis.com/experience/ea3218e01ae14742bade69db6583cdb7>

2

Exemples de conservation légale au Québec

Servitude perpétuelle de conservation pour la protection de 11 terrains municipaux (Ville de Victoriaville)

<https://victoriaville.ca/arbres-qualite-air-bandes-riveraines/conservation-des-milieux-naturels>

Servitude perpétuelle de conservation pour la protection de plus de 27 hectares de milieux humides (Ville de Drummondville)

<https://www.drummondville.ca/dmv-protege-plus-de-27-hectares-de-milieux-humides/>

Démarches de conservation légale pour la protection d'un corridor écologique (Ville de Nicolet)

<https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/jour-de-la-terre/des-villes-du-quebec-passent-a-l-action/2026-04-22/projet-de-corridor-ecologique-a-nicolet/on-essaie-de-proteger-ce-qu-on-a.php>

3

Cahier du propriétaire

Exemple de cahier du propriétaire remis dans le cadre des démarches de conservation volontaire en terre privée

<https://crecq.qc.ca/wp/wp-content/uploads/2024/03/Cahier-du-proprietaire-en-conservation-volontaire.pdf>



www.g6prmhh.ca



g6.prmhh@crecq.qc.ca



COMITÉ DE SOUTIEN
AUX MRC POUR L'ACCÉLÉRATION
DE LA MISE EN ŒUVRE